

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1990 29 août 2011

SOMMAIRE

Actelion Re S.A95477	Naya Luxco S.à r.l	75490
Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l 95485	Neovara European Mezzanine Partners	
Al Maha Investment Company S.à r.l 95482	2003-C S.à r.l	75520
Amber Properties S.à r.l95494	Nepenthe International S.A	5490
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg	Neuberg Détail S.A	5499
SA95496	New Car Marketing S.à.r.l	5495
Blackrock Investments S.à r.l 95500	New Elégance S.à r.l	5490
Central European Participation S.àr.l 95504	New Skies Investments S.à r.l	5499
Compagnie de l'Occident pour la Finance	Nikita II S.A	
et l'Industrie	Nord Europe Life Luxembourg	5495
Conférence Nationale des Conseils Médi-	Nord Europe Life Luxembourg	
caux du Grand-Duché du Luxembourg	Nowa Holding Sarl	
95478	Nowa Holding Sarl	
CROWN PREMIUM Private Equity IV	NTG Holdings S.A. SPF	
S.C.S., SICAF-FIS95508	OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	
Dash'Wayne, association sans but lucratif		5515
95496	Office Metro Limited	5476
Espirito Santo International S.A 95509	One Aim S. à r.l	
German Residential Investment 95518	Opaque S.A	
Gesare S.A 95507	Oteli Europe Management S.à.r.l	
GFI Finance S.à r.l 95512	Pigranel S.A	
Inter Ikea Finance S.A95499	Pramerica Luxembourg Corporate Direc-	
Jadi International S.A95510	torship S.à r.l	95518
Jenethis S.A 95483	Pro-Immo S.A	
Laudamar Participations S.A95491	Reacomex	
Manor Care Parent S.à r.l 95475	Real Corp Uno S.A.	
Marsh Management Services Luxembourg	Salisbury S.à r.l.	
S.A 95475	Santiago Properties S.A	
Marsh Management Services Luxembourg	S.C.T. Service Contrôle Technique Lu-	73302
S.A 95476	xembourg S.à r.l	5477
Materis Parent S.à r.l95476	SL Lux S.A.	
Médecin d'Afrique/Luxembourg 95474	Société d'Organisation Touristique S.A.	73320
Midas Gestion 95476	Societe d'Organisation Touristique S.A.	5516
Midas Gestion S.A95476	Société Luxembourgeoise de Gestion d'In-	
Mirabaud Equities95477	vestissements S.à r.l	5517
Mizen95479	Solarix S.A.	
Nadin-Lux S.A	Werkfin S.A.	
Naudin S.A. Spf95487	Wind Acquisition Finance S A	



Méd'Af/lux, Médecin d'Afrique/Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3376 Leudelange, 32, Domaine Op Hals.

R.C.S. Luxembourg F 7.730.

Suite aux résolutions votées par l'assemblée générale du 21 mai 2011, les articles suivants ont été modifiés ou ajoutés:

- Art. 1 er . L'Association porte la dénomination de Médecins D'Afrique/Luxembourg, en abréviation Méd'Af/lux, sans but lucratif.
- Art. 3. L'association a son siège social, temporaire au 32, Domaine op Hals L-3376, Leudelange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du bureau.
- **Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne morale ou physique sur condition de présenter une demande d'adhésion écrite au bureau, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le bureau décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.
 - Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au bureau.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

- Art. 9. Tout associé peut être exclu par le bureau:
- En cas d'infraction grave aux présents statuts;
- En cas de manquement important à ses obligations envers l'Association, constatés par le bureau.

Toutefois pour que cette exclusion soit définitive, elle devra être entérinée par l'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président de l'association, adressée un mois à l'avance par courrier postal normal ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'Association, ensemble avec l'ordre du jour. Pour une assemblée générale extraordinaire, la convocation est adressée une semaine à l'avance par tout moyen approprié.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande des deux tiers des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. L'Association est gérée par un bureau composé de 7 membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Pour être éligible au bureau, il faut avoir participé assidûment aux activités de l'association, être à jour de ses cotisations et ne pas avoir été condamné pour un délit de droit commun.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Le bureau est composé de personnes exerçant les fonctions suivantes de président, vice-président, secrétaire, trésorier, chargé de la communication et des relations extérieures et éventuellement de deux membres suppléants. Les pouvoirs des membres du bureau sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du bureau sont rééligibles.

Art. 12bis. Le président dirige les séances de l'AG et du bureau, et fixe les dates des réunions. Il représente l'association dans les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il est notamment habilité à ester en justice au nom de Méd'Af/Luxembourg et à la représenter comme défendeur. Il est aussi chargé de nouer et d'entretenir des contacts avec d'autres associations, organismes ou personnalités œuvrant dans le même sens que Médecins d'Afrique Luxembourg.

Le vice-président assiste le président dans ses tâches et le remplace en cas d'indisponibilité.

Le secrétaire assure la liaison entre les membres du bureau et avec les diverses sections de Méd'Af/International.

Il s'occupe de l'administration de l'association, établit le procès-verbal des réunions du bureau, conserve les courriers et documents... Bref, il organise la permanence.

Le trésorier collecte les cotisations des membres, le produit des dons, souscriptions et manifestations de l'association. Il gère, dans la transparence, les éventuels différents comptes bancaires. En accord avec le bureau, il prend toute initiative utile pour assurer le financement de l'association.

Le chargé de la communication et des relations extérieures pilote la communication de l'association travers différents supports (presse, internet etc.) et supervise les relations avec l'extérieur (autres associations, organismes publics ou privés).

Les deux membres suppléants sont des membres sans attributions particulières. Ils sont habilités à remplacer les autres membres du bureau dans leurs tâches en cas d'indisponibilité.



Les membres du bureau et de l'association œuvreront, à travers leurs relations personnelles, à susciter la création de sections nationales ou régionales en Afrique et ailleurs.

Art. 13. Le bureau se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le bureau doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du bureau sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

- **Art. 14.** La signature du président engage l'association. En cas d'indisponibilité, la signature du vice-président y supplée. Concernant les opérations financières, tout retrait inférieur ou égal à 1 000 Euros sur l'un de ces comptes exigera soit une signature du président ou celle du vice-président en cas d'empêchement du président ou la double signature conjointe du secrétaire ou du trésorier en cas d'empêchement du président et du vice-président. Pour tout retrait supérieur à 1 000 Euros, la signature conjointe est obligatoire dont celle du président, en cas d'indisponibilité du président la signature du vice-président est obligatoire.
- **Art. 15.** Le bureau peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.
- **Art. 16.** Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 25 Euros. Pour les sans-emplois, ce montant est de 15 Euros. Chaque membre est tenu de s'acquitter de cette cotisation pour disposer de tous les droits reconnus aux membres, y compris du droit de vote.
- **Art. 17.** Le montant de cotisation annuelle peut être modifié par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation est à la discrétion des membres d'honneur et des sympathisants.
- **Art. 18.** Le bureau établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.
- **Art. 24.** En cas de conflits entre les statuts et le règlement intérieur, ce sont les dispositions contenues dans les statuts qui priment.

Luxembourg, le 21/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011088722/80.

(110098415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Manor Care Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.017.838,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.128.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011;
- 2. Nomination de Erica Herberg, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092819/15.

(110105177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.801.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 30 juin 2011 à 18.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- 1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:
- M. Philippe BIOUL, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 2, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles
- M. Michael CORMIER, Administrateur, demeurant professionnellement à c/o Marsh Inc. 1166 Avenue of the Americas, New York, NY 10036-2774, U.S.A.
- M. Claude WEBER, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2011.



2) L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. (RCS Luxembourg B67895), siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011092820/24.

(110105193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Office Metro Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.454.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 4 mars 2011 que:

Regus PLC ayant pour siège social le 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a transféré 250 000 parts sociales à Regus No.4 ayant pour siège social le 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011092874/15.

(110105103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.801.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092821/10.

(110105194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Materis Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092823/10.

(110104804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Midas Gestion S.A., Société Anonyme, (anc. Midas Gestion).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092824/11.

(110105272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



S.C.T. Service Contrôle Technique Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6213 Consdorf, 31, rue Ousterholz.

R.C.S. Luxembourg B 106.234.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée S.C.T. SERVICE CONTRÔLE TECHNIQUE LUXEMBOURG S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-6213 CONSDORF, 31, rue Ousterholz, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106234.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2011094927/23.

(110104556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Mirabaud Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

Le Rapport Annuel audité au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092825/10.

(110105339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Actelion Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 149.511.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale tenue en date du 24 juin 2011

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

L' Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur:

Dr. Maiian BOROVSKY

Mr. Joerg FELIX

Mr. Amaud SCHMITT

Ms Nathalie GUTENSTEIN

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2011.

L'Assemblée nomme Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011095140/23.

(110107870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.



Conférence Nationale des Conseils Médicaux du Grand-Duché du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, R.C.S. Luxembourg F 8.787.

STATUTS

Approuvé par l'Assemblée constituante du 11.05.2011 homologués par les membres fondateurs suivants (voir annexe). Publiés au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations,

Le: ...

- **Art. 1** er . **Dénomination et Représentation.** L'association prend la dénomination de «Conférence Nationale des Conseils Médicaux du Grand-Duché du Luxembourg» (CNCM). Elle inclut tous les membres des Conseils médicaux des 5 Établissements Hospitaliers suivants:
 - Centre Hospitalier Emile Mayrisch
 - Centre Hospitalier de Luxembourg
 - Centre Hospitalier du Nord
 - Fondation François Élisabeth
 - ZithaKlinik
 - Art. 2 ème. Siège. Le siège social de la présente est établi au Luxembourg.
 - Art. 3 ème. Durée. L'association est fondée pour une durée illimitée.
- Art. 4 ème. Engagement et Objectifs. L'association est une organisation de coordination nationale qui s'engage à défendre les intérêts des Conseils Médicaux dans les démarches et actions en relation avec les Directions des hôpitaux, organismes de sécurité sociale, des Ministères ou toute organisation gouvernementale ou non et de négocier et signer en son nom, selon les décisions prises. L'association peut s'affilier à des organismes internationaux.
- Art. 5 ème. Missions. L'association a pour mission d'élargir les attributions des conseils médicaux de la dimension loco-régionale vers une dimension nationale. Elle assure et défend par tous les moyens disponibles, l'intprrt des Conseils Médicaux des Établissements Hospitaliers désignés et au besoin aussi les structures nationales telles que l'INCCI, Centre Baclesse et RHEHA Zenter et CHNP.

L'association est l'organe représentatif des médecins hospitaliers au niveau national et s'engage à contribuer aussi bien au développement coordonné de la médecine hospitalière nationale que de collaborer activement à toutes modifications de l'organisation voir des modalités des services de garde et services d'urgence dans les entités hospitalières, afin de garantir ainsi une prise en charge optimale des patients au Luxembourg.

- **Art. 6** ème . **Composition de Assemblée Générale (AG).** L'assemblée générale de l'association de la Conférence Nationale des Conseils Médicaux du Grand-Duché du Luxembourg se compose de tous les membres des Conseils Médicaux des Établissements hospitaliers cités sous l'article 1 er .
- Art. 7 ème. Assemblée générale ordinaire (AGO). Chaque membre reçoit par courrier écrit ou par courrier électronique l'invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire fixant la date, lieu et ordre du jour de celle-ci au moins 15 jours à l'avance.

L'assemblée générale ordinaire est l'organe d'information de l'association. Elle est réunie sur convocation du bureau et se tient au moins une fois par an, à la date fixée par le bureau et entend chaque année les rapports sur la gestion du bureau de la CNCM et sur la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, fixe les cotisations dues par les conseils médicaux respectifs.

L'AGO est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et les baux de plus de 3 ans.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle plit 2 reviseurs de caisses qui feront rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Art. 8 ème . **Désignation et Composition du bureau.** Le bureau de la CNCM se compose de 5 représentants de préférence «des Présidents» ou de leurs suppléants désignés par chacun des Conseils Médicaux des 5 Établissements hospitaliers.

Le renouvellement à lieu en fonction des élections des différents Conseils Médicaux ou sur proposition pour un nouveau membre désigné par le Conseil Médical en question.

Art. 9 ème . **Fonctionnement du bureau.** Il se réunit au minimum 4 fois par an selon un calendrier qu'il approuve par tous les membres élus.



Lors d'un vote, les décisions sont prises à l'unanimité.

En cas d'absence d'un membre du bureau, celui-ci peut se faire représenter par une procuration remise à un autre membre du bureau. Chacun des membres du bureau ne peut avoir plus qu'une procuration par vote.

La philosophie de travail de l'association est de donner moyen aux médecins agrées de pouvoir s'articuler au niveau national via les représentant de la CNCM. Chaque membre du bureau ou sur avis d'un ou de plusieurs CM respectifs, peuvent proposer aux autres membres des sujets à traiter. L'ordre de jour est finalisé par le président.

Art. 10 ème. Composition du bureau. Le bureau élit parmi ses 5 membres à la majorité absolue une personne afin d'assurer la fonction de: président de l'association. Seront aussi désignés à la majorité absolue un secrétaire et un trésorier. Les membres du bureau sont nommés pour la durée régulière établie lors de leurs élections par leurs CM respectifs. Le président représente l'association dans les actes de la vie civile. Toutefois, les avis et contrats qui engagent la CNCM visàvis de tierces personnes, seront signés par tous les membres du bureau.

Le secrétaire assure la bonne exécution matérielle des tâches administratives.

Le trésorier s'acquitte des tâches financières et assure la gestion du patrimoine, les perceptions des cotisations et des redevances, le payement des dépenses, la tenue de la comptabilité, l'établissement des budgets, des comptes et résultats, des bilans et de ses annexes, la rédaction du rapport financier et économique annuel. Tout payement effectué par le trésorier devra être signé par le trésorier lui-même ainsi qu'un membre du bureau.

Art. 11 ème. Cotisation. La cotisation de chacun des Conseils Médicaux des 5 Établissements est fixée à 30,- euros indice cent du coût de la vie sans pouvoir dépasser 1000,- euros.

Art. 12 ème. **Dissolution.** En cas de dissolution, les fonds restants ne sauront en aucun cas repartis entre les membres, mais bien versés au profit d'une association caritative.

Les soussignés membres fondateurs:

Dr. Paul Devaquet ZithaKlinik, 36, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Signature: Dr. Paul Devaquet

Dr. Jules Hoffelt Hôpital du Kirchberg, 9, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Signature: Dr. Jules Hoffelt

Dr. René Metz Centre Hospitalier de Luxembourg, 4, rue Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg

Signature: Dr. René Metz

Dr. Xavier Miller Centre Hospitalier du Nord, 120, avenue Salentiny, L-9080 Ettelbrück

Signature: Dr. Xavier Miller

Dr. Alain Schmit Centre Hospitalier Emile Mayrisch, B.P. 436, rue Emile Mayrisch ,L-4005 Esch-sur-Alzette

Signature: Dr. Alain Schmit

CNCM-Luxembourg. Paraphes: PD JH RM XM AS

Référence de publication: 2011091701/90.

(110103424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Mizen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.414.

EXTRAIT

En date du 21 juin 2011 l'actionnaire unique a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Sibrand van Roijen et Mr. Claude Zimmer de leur poste de gérant et de nommer Mr. Theo Uffing, 9 Eksterstraat, B-2360 Oud Turnhout 9, Belgium en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011092826/13.

(110104419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



Solarix S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam. R.C.S. Luxembourg B 99.762.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2011

Les actionnaires de la société SOLARIX S.A. réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire le 15 février 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs A et B de:

- Monsieur Michel RECKINGER, ingénieur, demeurant 72, rue Emile Mayrisch à L4240 Esch-sur-Alzette (administrateur A)
 - Monsieur Paul RECKINGER, ingénieur, demeurant 5, rue Abbé Lemire à L-4208 Esch-sur-Alzette (administrateur A)
- Monsieur Roland KUHN, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves. (administrateur B)
- Monsieur Marc GIORGETTI, administrateur de sociétés, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg. (administrateur B) sont arrivés à leur terme en 2010, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social àL-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration en 2010, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011095565/27.

(110107843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 143.238.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

DH Salisbury S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg commercial and companies' register under number B143574, represented by M e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 24 June 2011, being the sole shareholder of "Salisbury S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg commercial and companies' register under number B143238, incorporated by deed of M e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 26 November 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2981 of 17 December 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2008 published in the Mémorial number 525 of 11 March 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.
 - 2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000) to two hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 200,000) by the issue of four thousand (4,000) new shares each with a nominal value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) for a total subscription price of sixty-nine millions Great Britain Pounds (GBP 69,000,000), subscription and payment of all the new shares so issued by the sole



shareholder by payment in cash; allocation of one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000) to the share capital account and the balance to the freely distributable share premium account; and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at GBP 200,000 (two hundred thousand Great Britain Pounds) divided into 8,000 (eight thousand) shares with a par value of GBP 25 (twenty-five Great Britain Pounds) each."

Thereupon the following resolution is passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000) to two hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 200,000) by the issue of four thousand (4,000) new shares each with a nominal value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) for a total subscription price of sixty-nine millions Great Britain Pounds (GBP 69,000,000).

Thereupon the sole shareholder of the Company subscribed and paid in cash all the new shares so issued by the sole shareholder. Evidence of the full payment of the subscription price of sixty-nine millions Great Britain Pounds (GBP 69,000,000) for the new shares was shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000) to the share capital account and the balance to the freely distributable share premium account.

It is resolved to consequentially amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" Art. 5. The issued share capital of the Company is set at GBP 200,000 (two hundred thousand Great Britain Pounds) divided into 8,000 (eight thousand) shares with a par value of GBP 25 (twenty-five Great Britain Pounds) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at \in 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementionned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

DH Salisbury S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143574, représentée par M ^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 juin 2011, étant l'associé unique de «Salisbury S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143238, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 26 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2981 du 17 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de M ^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 décembre 2008 publiés au Mémorial numéro 525 du 11 mars 2009.

La partie comparante a déclaré et le notaire a pris acte que:

- 1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises concernant les points figurant à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent mille livres sterling (GBP 100.000) à deux cent mille livres sterling (GBP 200.000) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) pour un prix de souscription total de soixante-neuf millions de livres sterling (GBP 69.000.000); souscription et paiement de toutes les nouvelles parts sociales ainsi émises par l'associé unique par paiement en numéraire; allocation de cent mille livres sterling (GBP 100.000) sur le compte du capital social et le solde sur le compte de la prime d'émission librement distribuable; et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.



« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 200.000 (deux cent mille livres sterling) divisé en 8.000 (huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq livres sterling) chacune.»

Par la suite, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent mille livres sterling (GBP 100.000) à deux cent mille livres sterling (GBP 200.000) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) pour un prix de souscription total de soixante-neuf millions de livres sterling (GBP 69.000.000).

Par la suite, l'associé unique de la Société a souscrit et payé en numéraire toutes les nouvelles parts sociales ainsi émises par l'associé unique. La preuve du paiement intégral du prix de souscription de soixante-neuf millions de livres sterling (GBP 69.000.000) pour les nouvelles parts sociales a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé d'allouer cent mille livres sterling (GBP 100.000) au compte du capital social et le solde au compte de prime d'émission librement distribuable.

Il est décidé de modifier de manière subséquente le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise de la manière suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 200.000 (deux cent mille livres sterling) divisé en 8.000 (huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq livres sterling) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à \in 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le procès-verbal a été rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1 er juillet 2011.

Référence de publication: 2011091164/114.

(110102858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 7 juin 2011

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) L'associé unique a accepté la démission de:
- M. Thomas Bolliger, né le 20 janvier 1962 à Aarau, en Suisse, ayant son adresse professionnelle à Schneitstrasse 45, 6315 Oberaegeri ZG, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet au 7 juin 2011 pour une durée indéterminée:
- M. Fahad Mohd Ali I. Al Asmakh, née le 17 août 1974 au Qatar, ayant son adresse personnelle a Al Khalil 15, 42 Al Hilal, Doha, State of Qatar, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.
- Et M. Yousuf Al Hammadi, née le 1 ^{er} janvier 1975 au Qatar, ayant son adresse professionnelle á Visitor Center Building, Lusail, P.O. Box 23 175, Doha, State of Qatar, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Al Maha Investment Company S.à r.l. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2011095145/23.

(110107872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Jenethis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 161.664.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Samira JENAI, gérante de société, née le 15 janvier 1980 à Charleroi (B) et demeurant à B-6040 JUMET, Chaussée de Fleurus, N°1.

Laquelle comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JENETHIS S.A.

Le siège social est établi à Huncherange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous produits de puériculture et plus généralement de tous biens manufacturés, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

L'ensemble des prestations de vente seront réalisées par l'exploitation de sites Internet de commerce électronique ou par tout autre moyen de vente disponible.

Elle pourra participer à l'organisation de manifestations, divertissements, créations d'évènements, spectacles, soirées ou toute autre participation marketing.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres



est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

- **Art. 6.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale statuaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.
- Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

- **Art. 11.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 12.** Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération



Toutes ces actions ont été immédiatement et totalement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euro (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-.

Assemblée générales extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).
- 2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Samira JENAI, née le 15 janvier 1980 à Charleroi (B) et demeurant à B-6040 JUMET, Chaussée de Fleurus, N° 1.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A.

Siège social: 1, rue de l'Eglise L-3391 Peppange

RCS Luxembourg B 61212

- 4.- Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 5.- L'adresse du siège social est fixée à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. JENAI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27442. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088392/139.

(110099065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.940.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Valerie-Anne BASTIAN, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 3 June 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies



Register under number B 160.940, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 13 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.-), so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by "Al Global Investments S.à r.l.", prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Global Investments S.à r.l. », une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 3 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.940, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 13 mai 2011, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent cinquante mille Euros (EUR 1.150.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), par l'émission d'un million cent cinquante mille (1.150.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les « Nouvelles Parts Sociales »), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.



L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Al Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent cinquante mille Euros (EUR 1.150.000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) (les "Parts Sociales"), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7616. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011089626/96.

(110101094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Naudin S.A. Spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 161.854.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2011;
- 2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2011.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1 ^{er}. Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "Naudin S.A. Spf", régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social



pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.



La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateurdélégué.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 12.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 telle que modifiée ainsi que de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Cent cinquante-cinq actions	155
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent (1.100,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc VAN HOEK;



- b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;
- c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613, ayant comme représentant permanent Madame Angela KRETZ.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

LUXFIDUCIA, S.àr.I., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.
 - 5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er juillet 2011. LAC/2011/29934. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092856/156.

(110105325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Naya Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.245.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62209 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092857/10.

(110105191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Nepenthe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 102.834.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092859/9.

(110105196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

New Elégance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.438.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092860/10.

(110104996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



Laudamar Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.465.

Société constituée le 25 juin 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 868 du 25 août 2004. Les statuts ont été modifiés le 30 mars 2007 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 1105 du 8 juin 2007.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 29 juin 2011 que:

le mandat de chacun des trois Administrateurs est reconduit pour une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2011, à savoir:

- Jean Wagener, domicilié professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et non au 10A rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
 - Monsieur Patrick Weber, domicilié professionnellement 1 Place de Saint Gervais, CH-1211 Genève II
- Laudamar SA, domiciliée au 1 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg représentée par Monsieur Jean Wagener, domicilié professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

le mandat du Commissaire aux comptes est reconduit pour une année, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes clos au 31.12.2011, à savoir:

- la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl, domiciliée au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

Pour extrait Jean Wagener Administrateur

Référence de publication: 2011093370/25.

(110104564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2011, les mandats des Administrateurs MM. Frédéric WA-GNER, Président, dont sa nouvelle adresse est: rue Dicks, 15, L-6944 Niederanven, Massimo TRABALDO TOGNA, Vice-Président, Via A. Giussano 26, I-20145 Milan, Bruno PANIGADI, Secrétaire, Via T. Salvini, 4, I-20122 MILAN, Jean-Noël LEQUEUE, Chemin du Bois des Paresseux 30, B-6700 Arlon, Jean BODONI, dont sa nouvelle adresse est: rue Mathias Goergen, 32, L-8028 Strassen, Americo BORTUZZO, Am Biirk, 2, L-6231 BECH et Robert HOFFMANN, rue Principale 51, L-2590 Neuhaeusgen ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 30 JUIN 2011.

Pour: COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE et sous forme abrégée COFI

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Mireille Paquet-Gillard

Référence de publication: 2011093292/20.

(110104561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Oteli Europe Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.221.

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale des associés de OTELI EUROPE MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,



sous le numéro 139.221, ci-après la «Société». La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2008 et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1596 du 28 juin 2008. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée générale des associés a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Eric SELLAM, employé privé, résidant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, nommant comme secrétaire Monsieur Olivier YAU, employé privé, résidant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

L'assemblée générale des associés a nommé comme scrutateur Mademoiselle Zohra SAHRAOUI, employée privée, résidant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le bureau de l'assemblée générale des associés ayant été valablement constitué, le président déclare et demande au notaire de noter:

(i) L'agenda de l'assemblée générale des associés est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500) à un montant de cent douze mille cinq cent euros (112.500.- EUR).
- 2. Emission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes, entièrement libérées.
- 3. Acceptation de la souscription de ces 100.000 (cent mille) parts sociales nouvelles par l'associé unique de la société, AXA Real Estate Investment Managers France S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 397 991 670, libérées intégralement par un apport en espèces de cent mille euros (100.000.- EUR)
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social proposée.
 - 5. Divers.

Le notaire instrumentant a été requis d'acter les résolutions suivantes:

- (ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des associés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (v) La présente assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500) à un montant de cent douze mille cinq cent euros (112.500.- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune jouissant des mêmes droits que les actions existantes, entièrement libérées.

Souscription et libération

AXA Real Estate Investment Managers France S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux cent mille (100.000) nouvelles parts sociales et libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts par un apport en espèces d'un montant de cent mille euros (100.000).

La preuve du paiement en espèces a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage, de sorte que la Société a dès à présent à sa libre disposition la somme de cent mille euros (100.000.- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent mille (100.000) nouvelles parts sociales à AXA Real Estate Investment Managers France S.A., préqualifiée.



Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à cent douze mille cinq cent euros (112.500.- EUR) divisé en cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille euros (1.000.- EUR).

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée, le bureau a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. SELLAM, O. YAU, Z. SAHRAOUI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26423. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011089271/86.

(110100149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pro-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 160.177.

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRO-IMMO S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.177 (NIN 2011 2207 377),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2011, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

au capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représentée par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel LIEBERT, gérant de société, demeurant à L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

- 2.- Acceptation de la démission de Monsieur Christian PALEGO en tant qu'administrateur unique de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 3.- Nomination de Monsieur Michel LIEBERT, gérant de société, demeurant à L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes, en tant qu'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2016.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de fixer la nouvelle adresse à L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

La première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Christian PALEGO en tant qu'administrateur unique de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Michel LIEBERT, gérant de société, demeurant à L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2016,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LIEBERT, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juin 2011. Relation: ECH/2011/1096. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095490/60.

(110107994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Amber Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 129.199.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé d'Amber Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1 ^{er} juillet 2011,
- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1 er juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature Gérant

Référence de publication: 2011094004/22.

(110105899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



Nowa Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOWA HOLDING SARL Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011092871/11.

(110104424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Extrait du Conseil d'Administration tenu le 22 mars 2011 à Luxembourg:

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration de Nord Europe Life Luxembourg que:

- Le conseil prend acte de la démission de Bernard LE BRAS au poste d'Administrateur et d'Administrateur Délégué.

Nord Europe Life Luxembourg SA Hervé BERNARD

Référence de publication: 2011092862/12.

(110104594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 avril 2011 à Luxembourg:

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de Nord Europe Life Luxembourg que:

- le mandat du réviseur Deloitte SA, rue de Neudorf 560 L-2220 Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'une année expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.
- le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.
- Monsieur BOUCLIER Hervé, domicilié 13 rue Pierre Joigneaux 92600 ASNIERES, France, est nommé au poste d'Administrateur et d'Administrateur Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Nord Europe Life Luxembourg SA Hervé BERNARD

Référence de publication: 2011092863/19.

(110104594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

New Car Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.852.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092868/10.

(110104998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.211.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 mars 2011 à 10.00 heures

La présente est un dépôt rectificatif du dépôt référencé L110040922.

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de nommer aux fonctions d'administrateurs de catégorie B, M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, et M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement â L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128 et aux fonctions de commissaire, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.
 - de refixer le siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011095169/23.

(110108599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Dash'Wayne, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5975 Itzig, 24, Cité Bernard Simminger.

R.C.S. Luxembourg F 8.782.

STATUTS

Entre les soussignés:

Suleymaan CIYOW résidant au 24, Cité Bernard Simminger à Itzig de nationalité française ayant pour profession grossiste textile,

Asli CIYOW résidant au 24, Cité Bernard Simminger à Itzig de nationalité française ayant pour profession, assistante de production,

Antonio JEMENEZ résidant au 27, An der Dellt à Junglinster de nationalité française ayant pour profession Manager Quality +.

Titre I er . Nom, Siège, Objet, Durée

- Art. 1 er. L'association prend la dénomination suivante: Dash'Wayne association sans but lucratif.
- **Art. 2.** Elle a son siège au 24, cité Bernard Simminger, L-5975 à Itzig. Ce siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché du Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 3. L'objet de l'association Dash'Wayne asbl est:
 - l'aide aux familles des victimes de la guerre civile somalienne,
 - l'appui et encadrement de femmes excisées,
 - la construction d'infrastructures scolaires,
 - la fourniture d'eau potable,
 - la lutte contre les maladies tropicales et dysentériques,
 - le reboisement dans certaines zones affectées par la sécheresse,
 - Art. 4. L'association peut s'affilier à d'autres organismes nationaux ou en affilier.

Titre II. Membres

- **Art. 5.** Est membre de l'association toute personne acquittant sa cotisation annuelle et dont la candidature est approuvée par le Conseil d'Administration.
 - Art. 6. Le nombre de membres dans l'association ne peut être inférieur à trois.



- Art. 7. Tout membre s'engage à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.
- Art. 8. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.
- **Art. 9.** Les membres peuvent être exclus de l'association par l'Assemblée Générale si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association.
- Art. 10. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Titre III. Cotisations

- **Art. 11.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euros.
- Art. 12. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Titre IV. Assemblée générale

- **Art. 13.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.
- **Art. 14.** La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique et affichage devant mentionner l'ordre du jour proposé.
- **Art. 15.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.
- **Art. 16.** L'assemblée générale sera conduite par le président de l'association ou son vice-président ou tout autre personne désignée par vote au moment de l'Assemblée Générale.
- **Art. 17.** Chaque membre bénéficie d'une voix pour les décisions soumises à un vote. Les membres absents lors d'une assemblée générale peuvent se faire représenter par une tierce personne si cette procuration est écrite et signée par ledit membre.
- **Art. 18.** Les décisions sont adoptées lorsqu'une majorité de voix s'est déclarée en faveur de cette décision. En cas d'égalité, une deuxième procédure de vote est lancée. Les décisions concernant des questions qui n'étaient pas mentionnées dans l'ordre du jour peuvent seulement intervenir si 2/3 des membres approuvent la décision.
 - Art. 19. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - la modification des statuts et règlement interne;
 - la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
 - l'approbation du rapport d'activité annuel, des comptes et du prochain budget,
 - la dissolution de l'association.
- **Art. 20.** Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par un membre du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

Titre V. Conseil d'Administration

- Art. 21. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable des écrits de l'association, le trésorier gère les comptes. Le vice-président engage la responsabilité du président en son absence.
- **Art. 22.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres.
- Art. 23. L'invitation est envoyée au moins 7 jours avant la réunion. L'ordre du jour de la réunion doit figurer dans la lettre d'invitation. Les réunions seront conduites par le président de l'association ou bien par le vice-président qui représente la présidence en son absence. Les décisions prises lors des réunions seront rassemblées dans un document protocolaire qui devra obligatoirement être signé par celui qui présidera la réunion et un autre mandataire faisant partie



du conseil d'administration. Les décisions seront adoptées après qu'une majorité de voix se soit déclarée en faveur d'une motion ou décision. En cas d'égalité ou de vote sans majorité qualifiée, la voix du président comptera double.

- **Art. 24.** Dans le cas où l'un des membres du conseil d'administration serait dans l'incapacité de se présenter à une des réunions du conseil d'administration, les autres membres du conseil peuvent, en attendant la prochaine assemblée générale, décider de nommer par cooptation un nouveau membre dans le conseil d'administration.
- **Art. 25.** Le président se fera représenter par le vice-président en cas d'empêchement du premier. Le président doit indiquer dans une lettre écrite à son vice-président qu'il est dans l'incapacité d'assister à une réunion. Uniquement dans ce cas, le vice-président peut faire prévaloir son droit de représentation et vote par procuration de la présidence.
- **Art. 26.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Le président et le vice-président sont tous les deux autorisés à signer au nom de l'association. Pour des mouvements financiers supérieurs à euros la signature d'un deuxième administrateur est requise.
- **Art. 27.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.
- **Art. 28.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.
 - Art. 29. Les ressources de l'association comprennent notamment:
 - les cotisations des membres,
 - les subsides et subventions,
 - les dons ou legs en sa faveur,
 - l'autofinancement

Titre VI. Exercice social

- Art. 30. L'exercice social de l'association coïncide avec l'année civile.
- **Art. 31.** L'association doit tenir un journal des dépenses et recettes. Les comptes de fin d'exercice seront présentés et approuvés lors de l'assemblée générale annuelle. Deux réviseurs de caisses seront mandatés pour contrôler les comptes avant la tenue de l'assemblée générale.

Titre VII. Règlement interne

- Art. 32. L'assemblée générale peut adopter un règlement interne proposé par le conseil d'administration. Ce règlement constitue un règlement d'ordre intérieur permettant de régir la vie à l'intérieur de l'association. Ce règlement contient de nombreuses dispositions ne figurant pas dans les statuts, sans jamais pour autant contredire les mentions affichées dans les statuts.
- **Art. 33.** Ce règlement édicté par le conseil d'administration peut être complété par les membres de l'association. Il leur suffit d'envoyer par écrit leur demande concernant le règlement au conseil d'administration et il reviendra à l'assemblée générale de statuer sur la validité de ces apports et de leur incorporation au règlement déjà édicté.

Titre VIII. Modification des statuts, Dissolution et Liquidation

Art. 34. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- Art. 35. En cas de dissolution, le patrimoine sera reversé dans une tierce association qui partage l'objet de création de la société dissolue.
- **Art. 36.** Les droits et les devoirs des liquidateurs de l'association sont régis par les lois du code civil régissant la liquidation d'une association.



Titre IX. Dispositions finales

Art. 37. Pour tous les points qui n'auraient pas été mentionnés dans ces statuts, les membres fondateurs de l'association acceptent de se référer à la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif au Luxembourg. Référence de publication: 2011091530/136.

(110100402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Nadin-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Mamer, 2, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 45.776.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092865/9.

(110105225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Neuberg Détail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 45.506.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

NEUBERG DETAIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011092867/12.

(110105110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

New Skies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.910.

Suite à une résolution de l'associé unique de la société du 24 mars 2011 le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young, Société Anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 1 er juillet 2011.

Référence de publication: 2011092869/12.

(110104588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale

- Constituée en date du 05 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;
 - Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 23 décembre 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial Cn° 740 du 16 avril

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 15 juin 2011:

que le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.A R.L. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-65.477, avec siège social à L-1014 LUXEMBOURG, 400, Route d'Esch, Boîte Postale 1443, venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Le 15 juin 2011.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2011093357/21.

(110104801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Blackrock Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.277.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of June;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company governed by the laws of Hong Kong "Trident International Consultants Limited", established and having its registered office in Suite 2405, Progress Commercial Bldg, 9 Irving Street, Causeway Bay, Hong Kong,

here represented by Mr. Christian TAILLEUR, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- 1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Blackrock Investments S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 151277, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 10 th of February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 625 of the 24 th of May 2010;
- 2) That the corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;
 - 3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;
- 4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;
- 5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 6) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;
- 7) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;
- 8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;
- 10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicatedat the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.



Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de Hong Kong "Trident International Consultants Limited", établie et ayant son siège social à Suite 2405, Progress Commercial Bldg, 9 Irving Street, Causeway Bay, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "Blackrock Investments S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151277, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 625 du 24 mai 2010;
- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- 4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique (l'"Associé Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;
- 5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
 - 6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;
- 7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;
- 8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089655/98.

(110101057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.



Santiago Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 90.683.

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SANTIAGO PROPERTIES S.A.», avec siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162 du 15 février 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Josée LUDOVISSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de l'adresse du siège social de la société de L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres, et modification de l'article 2, premier alinéa des statuts de la Société.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres et de modifier par subséquent l'article 2, premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en langue anglaise:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SANTIAGO PROPERTIES S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, dated January 2 nd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 162 of February 15 th, 2003. The Articles of Association have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at the same address.



The meeting elects as scrutineer Mrs Josée LUDOVISSY, private employee, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.
- II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the headoffice of the company from L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres and amendment of Article 2, first paragraph of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the headoffice of the company from L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse to L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres, so that Article 2, first paragraph of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" Art. 2. Paragraph 1. The registered office is established in the municipality of Hesperange."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, J. Ludovissy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. LAC/2011/28948. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089339/89.

(110100727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Real Corp Uno S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.602.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mai 2011

1) Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2016.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Michel REYNDERS, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.

Commissaire:

STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, avec son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.



Pour extrait conforme D. FONTAINE Administrateur

Référence de publication: 2011092932/19.

(110104363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Central European Participation S.àr.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

In the year two thousand eleven, on the twentieth of June,

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the partners of "Central European Participation S.àr.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 104.952, incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 16 th of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 261 of the 23 rd of March 2005 (the "Company"),

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 17 th of August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2130 of the 30 th of October 2009.

The Meeting is presided by Mrs. Britta SLATER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Zsuzsa SZENEGETO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Delphine CAUCHIES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1. extend the term of the Company by three (3) years from March 22, 2012 to March 22, 2015;
- 2. pursuant to the above resolution, amend article 3 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:
- " **Art. 3. Duration.** The Company has an initial term of five (5) years, which will expire on March 22, 2010. The Shareholders have the right to extend the term once for two (2) additional years and thereafter once for three (3) additional years by a super majority vote. At the end of the term (as so extended, if applicable) the Company shall automatically dissolve."
- B) That the partners, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the partners, the proxies of the represented partners, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented partners, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the partners, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to extend the term of the Company by three (3) years from March 22, 2012 to March 22, 2015 and to subsequently amend article 3 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Duration.** The Company has an initial term of five (5) years, which will expire on March 22, 2010. The Shareholders have the right to extend the term once for two (2) additional years and thereafter once for three (3) additional years by a super majority vote. At the end of the term (as so extended, if applicable) the Company shall automatically dissolve."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.



Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "Central European Participation S.àr.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.952, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 23 mars 2005 (la "Société"),

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2130 du 30 octobre 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Britta SLATER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Zsuzsa SZENEGETO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Delphine CAUCHIES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. prolonger la durée de la Société de trois (3) ans du 22 mars 2012 au 22 mars 2015;
- 2. conformément à la résolution ci-avant, modifier l'article 3 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:
- « Art. 3. Durée. La Société a une durée initiale de cinq (5) ans, laquelle prendra fin le 22 mars 2010. Les associés ont le droit de prolonger la durée de la Société une fois pour deux (2) années supplémentaires et par la suite une fois pour trois (3) années supplémentaires, par décision prise à la majorité qualifiée.

A la fin du terme (éventuellement prolongé), la Société sera automatiquement dissoute.»

- B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que tous les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de prolonger la durée de la Société de trois (3) ans, du 22 mars 2012 au 22 mars 2015, et de modifier subséquemment l'article 3 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:



« Art. 3. Durée. La Société a une durée initiale de cinq (5) ans, laquelle prendra fin le 22 mars 2010. Les associés ont le droit de prolonger la durée de la Société une fois pour deux (2) années supplémentaires et par la suite une fois pour trois (3) années supplémentaires, par décision prise à la majorité qualifiée.

A la fin du terme (éventuellement prolongé), la Société sera automatiquement dissoute.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. SLATER, Z. SZENEGETO, D. CAUCHIES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29068. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1 er juillet 2011.

Référence de publication: 2011091695/122.

(110104184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Nikita II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092870/10.

(110105061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Nowa Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.960.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 7 juin 2011

- 1. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).
- 2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4.7.2011.

Pour extrait sincère et conforme Pour NOWA HOLDING SARL Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011092872/16.

(110104426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



Gesare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.016.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, le jeudi 19 mai 2011

- L'assemblée prend acte à compter de cette date, des démissions de Messieurs Michel Mulliez et Monsieur Alain Chanalet Quercy, et de la société PATINVEST représentée par Monsieur Jean-Luc Fievet.
- L'assemblée accepte également qu'il ne soit procédé à aucune nomination en remplacement de Monsieur Alain Chanalet Quercy en sa qualité d'administrateur.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Delom de Mezerac à compter de cette assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes clos au 31.12.2011.
 - L'assemblée décide de nommer comme administrateurs à compter de cette assemblée:
- 1) Monsieur Christian Poupard demeurant professionnellement 342B, Chaussée de Bruxelles B-7800 ATH, Belgique en remplacement de Monsieur Michel Mulliez, en qualité d'administrateur, et ce jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31.12.2011.
- 2) Madame Monique Huyghe demeurant au 25 avenue du Hautmont, MOUVAUX F-59420 France en remplacement de la société PATINVEST représentée par Monsieur Jean-Luc Fievet, en qualité d'administrateur et ce jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31.12.2011.
- L'Assemblée reconduit KPMG AUDIT, ayant son siège social au 9 allée Scheffer, 2520 Luxembourg comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096096/28.

(110109417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

NTG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.013.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juin 2011 que:

- le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été reconduit pour une nouvelle période d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011092873/13.

(110105273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

One Aim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 8, Z.A. Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 137.354.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092875/10.

(110104494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.



CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 137.939.

Im Jahr zweitausendundelf, am 5. Mai

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS (die "Gesellschaft"), einer Société d'Investissement à Capital Fixe in Form einer société en commandite simple abgehalten.

Die persönlich anwesenden Gesellschafter oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Gesellschaftsanteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Gesellschaftern oder deren bevollmächtigten Vertretern unterzeichnet wurde und diesem Protokoll als Anhang 1 beigefügt ist.

Somit ist die Generalversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäß gebildet und darf rechtmäßig über alle Punkte der folgenden Tagesordnung entscheiden:

Tagesordnung

- 1. Ausgabe weiterer dreißigtausendsechshundertzwei Komma nulleinsfünffünfeinsnull (30.602,015510) Kommanditanteile der Klasse A ohne Nennwert an bereits bestehende Kommanditisten der Anteilklasse A.
- 2. Rückkauf von zwölftausendzweihundertvierzig Komma achtnullsechszweinulldrei (12.240,806203) Kommanditanteilen der Klasse A ohne Nennwert von bereits bestehenden Kommanditisten der Anteilklasse A.
- 3. Mit Tagesordnungspunkt 1 und 2 einhergehende Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem aktuellen Betrag von vierunddreißig Millionen achthunderttausenddrei-hundert Euro (EUR 34.800.300) auf achtunddreißig Millionen zweihundertachzigtausenddreihundert Euro (EUR 38.280.300).
- 4. Anschließende aus Tagesordnungspunkt 1, 2 und 3 resultierende sprachliche Anpassung des Artikels 6 (b) der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

"Das Kapital der Gesellschaft beträgt achtunddreißig Millionen zweihundertachzigtausenddreihundert Euro (EUR 38.280.300) und ist in einen (1) Anteil, der durch den Komplementär gehalten wird und in zweihundertsiebentausenddreiundachzig Komma nulleinsnullneunzweidrei (207.083,010923) Kommanditanteile der Klasse A und in einhundert (100) Kommanditanteile der Klasse B, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Anteile wurden vollständig eingezahlt."

Die Generalversammlung der Gesellschafter hat daraufhin einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, weitere dreißigtausendsechshundertzwei Komma nulleinsfünffünfeinsnull (30.602,015510) Kommanditanteile der Klasse A ohne Nennwert an bereits bestehende Kommanditisten der Anteilklasse A auszugeben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, zwölftausendzweihundertvierzig Komma achtnull-sechszweinulldrei (12.240,806203) Kommanditanteile der Klasse A ohne Nennwert von bereits bestehenden Kommanditisten der Anteilklasse A zurückzukaufen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, infolge des ersten und zweiten Beschlusses, das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Betrag von vierunddreißig Millionen achthunderttau-senddreihundert Euro (EUR 34.800.300) auf achtunddreißig Millionen zweihundertachzigtausenddreihundert Euro (EUR 38.280.300) zu erhöhen.

Infolge dieser Ausgabe, sowie der Rücknahme von Anteilen werden die Anteile der Gesellschaft gemäß der Gesellschafterliste gehalten, welche als Anhang 2 diesem Protokoll beigefügt ist.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, infolge der vorstehenden Beschlüsse Artikel 6 (b) der Gesellschaftssatzung anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

"Das Kapital der Gesellschaft beträgt achtunddreißig Millionen zweihundertachzigtausenddreihundert Euro (EUR 38.280.300) und ist in einen (1) Anteil, der durch den Komplementär gehalten wird und in zweihundertsiebentausenddreiundachzig Komma nulleinsnullneunzweidrei (207.083,010923) Kommanditanteile der Klasse A und in einhundert (100) Kommanditanteile der Klasse B, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Anteile wurden vollständig eingezahlt."

Unterzeichnet am 30. April 2011 in Luxemburg mit Wirkung zum 29. April 2011 durch die Gesellschafter gemäß Anwesenheitsliste

Vollmachten werden nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" dem vorliegenden Dokument als Anlage beigefügt.



Unterschrift Ein Bevollmächtigter

Anhang 1. Anwesenheitsliste der außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Mai 2011

Gesellschafter	Anzahl der Anteile	Unterschrift Gesellschafter/ Bevollmächtigter
CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l	1 Komplementäranteil	Unterschrift
SOLUTIO AG Anlagekonzepte für Institutionen vertreten durch CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l	324,534900 Kommanditanteile der Klasse A	п
vertreten durch CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l	182.703,048811 Kommanditanteile der Klasse A	"
BLL Beteiligungs- und Treuhand GmbH vertreten durch CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l	5.694,217905 Kommanditanteile der Klasse A	"
SOLUTIO Partners II GmbH & Co. KG vertreten durch CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l	15 Kommanditanteile der Klasse B	"
CROWN PREMIUM IV Komplementar S.à r.l	85 Kommanditanteile der Klasse B	
TOTAL	1 Komplementäranteil 188.721,801616 Kommanditanteile der Klasse A 100 Kommanditanteile der Klasse B	

Anhang 2. Gesellschafterliste für die Crown Premium Private Equity IV S.C.S.. Sicaf-Fis zum 29. April 2011

Gesellschafter	Anzahl der Anteile
CROWN PREMIUM IV Komplementär S.à r.l	1 Komplementäranteil
SOLUTIO AG Anlagekonzepte für Institutionen	356,192157 Kommanditanteile
	der Klasse A
Crown Premium IV SICAF Feeder GmbH & Co KG	200.478,598856 Kommanditanteile
	der Klasse A
BLL Beteiligungs- und Treuhand GmbH	6.248,219910 Kommanditanteile
	der Klasse A
SOLUTIO Partners II GmbH & Co. KG	15 Kommanditanteile der Klasse B
LGT Capital Partners Advisers AG	85 Kommanditanteile der Klasse B
TOTAL	1 Komplementäranteil
	207.083,010923 Kommanditanteile
	der Klasse A
	100 Kommanditanteile der Klasse B
B (f) 1 1 1 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	

Référence de publication: 2011089697/97.

(110100864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 13.091.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 juin 2011 que:

- 1. M. Antonio Luis ROQUETTE RICCIARDI, Président;
- 2. M. Mario MOSQUEIRA DO AMARAL, Vice-Président;
- 3. M. Ricardo ESPIRITO SANTO SILVA SALGADO;
- 4. M. José Manuel ESPIRITO SANTO SILVA;
- 5. M. Manuel Fernando MONIZ GALVAO ESPIRITO SANTO SILVA;

Tous avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, P-1200-826 LISBONNE,

- 6. M. Patrick MONTEIRO DE BARROS, avec adresse professionnelle au 42, Chester Row, GB-SW1W8|P Londres;
- 7. M. Jorge LEITE FARIA ESPIRITO SANTO SILVA, avec adresse professionelle au 1395, Brickell Avenue, USA-33131 Miami;



- 8. M. Martim ESPIRITO SANTO QUINTELA SALDANHA, avec adresse professionnelle au 27, Pateo do Tijolo, 2° Dte. P–1250–301 Lisbonne;
- 9. M. Fernando MONIZ GALVAO ESPIRITO SANTO SILVA, avec adresse professionelle au 5, Av. de Outubro, 35-3 Dto, P-1050-047 Lisbonne;
- 10. M. Bernardo Ernesto SIMOES MONIZ DA MAIA, avec adresse professionelle au 13D-4B, Rua Castilho, P-1250-066 Lisbonne:
- 11. M. Anibal DA COSTA REIS DE OLIVEIRA, avec adresse professionelle au Poussada de Saramagos, P-4794-951 Vila Nova de Famalicao:
- 12. M. João ESPIRITO SANTO SILVA SALGADO, avec adresse professionnelle au 89, Av. Rio Branco, 16° Andar, 20040-004 Centro Rio de Janeiro RJ, Brésil;
- 13. M. Ricardo ABECASSIS ESPIRITO SANTO SILVA, avec adresse professionnelle au 999, Av. Roque Petroni Junior, BR- 04707-910 Brooklin, São Paulo, SP, Brésil;
 - 14. M. Roland COTTIER, avec adresse professionnelle au 8, Ch. Du Levant, CH-1023 Crissier;
- 15. M. Domingos ESPIRITO PEREIRA COUTINHO, avec adresse professionnelle au 1632, Av, Tancredo Neves, Torre sul, BR- 41820-020 Salvador, Bahia, Brésil;
- 16. M. Rui Manuel D'ESPINEY PATRICIO, avec adresse professionelle au 34-11, Praia do Botafogo, BR-22250-040 Rio de Janeiro;

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

M. Francisco MACHADO DA CRUZ, avec adresse professionnelle au 35 avenue de Montchoisi, CH – 1006 LAU-SANNE.

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011096817/41.

(110110219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Jadi International S.A., Société Anonyme, (anc. Opaque S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 157.651.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of May,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Opaque S.A.a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157651, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22 nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 5 th, 2011, number 15, the articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 2 nd, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Mr. Edmondus C.J. Adriaanse, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Raymond Thill, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Wilhelmus M.E. van der Struijk.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;
 - III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:



Agenda

- 1. Change of the name of the company into "Jadi International S.A." and subsequent amendment of Article 1, first sentence, of the Articles of Incorporation;
- 2. Change of the date of the annual general meeting and subsequent amendment of Article 12.4. of the Articles of Incorporation;
 - 3. Miscellaneous.

After having reviewed the sole item of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to change the name of the company from "Opaque S.A." INTO "Jadi International S.A." and to change subsequently article 1, first sentence of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

" Art. 1. Name. The name of the company is "Jadi International S.A." (the Company).

Second resolution:

The meeting resolves to change the date of the annual general meeting from "the second Friday of the month of May of each year at 10.00 a.m." to the last Friday of the month of June at 10.00 a.m." with effect as of 2012 and to amend subsequently Article 12.4. of the Articles of Incorporation which will have henceforth the following wording:

"12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice, on the last Friday of the month of June of each year at 10.00 a.m. . If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day."

Third Resolution

The meeting decided to nominate as statutory auditor Kohnen & Associés S. à r.l., 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, RCS N°114.190 for a period of 6 years terminating the mandate of Deloitte S.A..

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un mai,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Opaque

S.A. une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.651, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, notaire demeurant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 janvier 2011, numéro 15, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, 2 mars 2011, pas encore publié (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edmondus C.J. Adriaanse .

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Wilhelmus M.E. van der Struijk .

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

l. que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Il. que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;



III. que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination sociale en «Jadi International S.A.» et modification subséquente de l'article 1 ^{er} , première phrase des Statuts de la Société.
- 2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 12.4. des Statuts de la Société.
 - 3. Divers.

L'assemblée, représentant l'entièreté du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «Opaque S.A." en "Jadi International S.A." et de changer par consequent l'article 1 ^{er} , première phrase des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 1 er . Nom. Le nom de la société est "Jadi International S.A." (la Société)."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du "deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures du matin" avec effet en l'an 2012 et de modifier par conséquent l'article 12.4. des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg tel que spécifié dans la convocation le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si cette date n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale aura lieu le jour ouvrable suivant."

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Kohnen & Associés S. à r.l. avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la liberté comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans terminant le mandat de Deloitte S.A..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de les mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Edmondus C.J. Adriaanse, Raymond Thill, Wilhelmus M.E. van der Struijk et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25748. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087394/120.

(110098549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

GFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 150.596.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GFI Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under RCS B 150595 (the "Shareholder") represented by Me Toinon HOSS, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 June 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder and holding all the twelve million twenty thousand (12,020,000) shares (parts



sociales) in issue in "GFI Finance S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 11 January 2010 by deed of Me Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 11 February 2010 under number 309 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 150596. The articles of association of the Company were last amended on 5 May 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Memorial on 11 June 2010 under number 1226.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- I. The Shareholder holds all twelve million twenty thousand (12,020,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- 1. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of ten million twenty thousand US Dollar (USD 10,020,000) (the "Reduction Amount") so as to bring it from its current amount of twelve million twenty thousand US Dollar (USD 12,020,000) to two million US Dollar (USD 2,000,000) by the cancellation of ten million twenty thousand (10,020,000) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each so that the issued share capital of the Company is of an amount of two million US Dollar (USD 2,000,000) represented by two million (2,000,000) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each; absorption of all losses in the Company up to the date of the decision of the sole shareholder with the present agenda; allocation of an amount of one million one hundred thirty eight thousand five hundred seventy five US Dollar (USD 1,138,575) to the freely distributable share premium account and reimbursement of the remainder of the Reduction Amount, being an amount of eight million (8,000,000) to the Shareholder;
 - 2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

The above being approved, the following resolutions were adopted.

First resolution

It was resolved to reduce the issued share capital of the Company from twelve million twenty thousand US Dollar (USD 12,020,000) to two million US Dollar (USD 2,000,000) by the Reduction Amount of ten million twenty thousand US Dollar (USD 10,020,000), by the cancellation of ten million twenty thousand (10,020,000) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each so that the issued share capital of the Company is of an amount of two million US Dollar (USD 2,000,000) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each; it is resolved to absorb any losses existing in the accounts of the Company on the date hereof, being an amount of eight hundred eighty one thousand four hundred twenty five US Dollar (USD 881,425) by way of part of such capital reduction and to allocate and distribute the remainder of the Reduction Amount as follows: An amount of one million one hundred thirty eight thousand five hundred seventy five US Dollar (USD 1,138,575) is allocated to the freely distributable share premium account of the Company and an amount of eight million US Dollar (USD 8,000,000) is reimbursed to the Shareholder.

Second resolution

It was resolved to consequently amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.Share capital.** The issued share capital of the company is set at two million US Dollars (USD 2,000,000) represented by two million (2,000,000) Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a French version

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

GFI Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce



et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150595 (l' «Associé») représentée par Me Toinon HOSS, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 juin 2011 (laquelle restera annexée au présent acte) étant l'associé unique et détenant toutes les douze millions vingt mille (12.020.000) parts sociales émises dans "GFI Finance S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 11 janvier 2010 suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 11 février 2010 sous le numéro 309 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150596. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 mai 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, prenommé, publié au Mémorial du 11 juin 2010 sous numéro 1226.

La personne comparante a déclaré et le notaire a pris acte de ce qui suit:

- (I) L'Associé détient toutes les douze millions vingt mille (12.020.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et des décisions peuvent être valablement prises concernant les points figurant sur l'ordre du jour.
 - (II) Les points figurant sur l'ordre du jour sont les suivants:

Ordre du jour

- (1) Réduction du capital social émis d'un montant de dix millions vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 10.020.000) (le «Montant de Réduction») pour le porter de son montant actuel de douze millions vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.020.000) à deux millions de Dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000) par annulation de dix millions vingt mille (10.020.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune afin que le capital social émis soit d'un montant de deux millions de Dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales de valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1); absorption de toutes les pertes dans la Société jusqu'à la date de la décision de l'associé unique avec le présent ordre du jour; allocation d'un montant d'un million cent trente huit mille cinq cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 1.138.575) sur le compte de prime d'émission librement distribuable et le remboursement du reste du Montant de Réduction, étant un montant de huit millions de Dollars des Etats-Unis (USD 8.000.000) à l'Associé;
 - (2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

L'ordre du jour ayant été approuvé, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société de douze millions vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 12.020.000) à deux millions de Dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000) du Montant de Réduction de dix millions vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 10.020.000), par l'annulation de dix millions vingt mille (10.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune afin que le capital social émis de la Société soit d'un montant de deux millions de Dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune; il est décidé d'absorber toutes les pertes existantes dans les comptes de la Société jusqu'à la date du présent acte, étant d'un montant de huit cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt cinq Dollars des Etats-Unis (USD 881,425) par utilisation d'une partie de cette réduction de capital et d'allouer et distribuer le reste du Montant de Réduction comme suit: Un montant d'un million cent trente huit mille cinq cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 1,138,575) est alloué au compte de prime d'émission disponible librement distribuable de la Société et un montant de huit millions de Dollars des Etats-Unis (USD 8,000,000) est remboursé à l'Associé.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions Dollars des Etats-Unis (USD 2,000,000) représenté par deux millions (2,000,000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable."

Dépenses

Les dépenses, coûts, et charges qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à € 1.300,-.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite de ce document à la personne comparante, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: T.Hoss, Moutrier Blanche.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088293/129.

(110098955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juin 2011

Suite à ici décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er Juin 2011, l'adresse professionnelle de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS devient également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Unicity Holdings SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011092876/17.

(110104683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Werkfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.141.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2011 qu'il a été procédé à une reconstitution entière des organes sociaux:

- 1) ont été renommés administrateur
- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - 2) a été nommé nouvel administrateur
- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L -2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve en remplacement de Monsieur Fausto ORTELLI
 - 3) a été nommé commissaire aux comptes aux comptes
- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de SCA STUDIO COMMERCIALISTI ASSOCIATI S.A.
 - 4) Monsieur Fausto ORTELLI n'est plus administrateur délégué.

Le mandat des organes sociaux nouvellement nommé viendra à échéance en 2016.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011096307/27.

(110108865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.



Pigranel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.617.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2011

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Président,
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011092909/18.

(110104837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Société d'Organisation Touristique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.721.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of May

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Samuel D'Ippolito, private employee, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of the company UNIONE FIDUCIARIA S.p.A., with registered office at Via Amaedei n. 4, I-20123 Milano.

"the mandator"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the société anonyme "Société d'Organisation Touristique S.A.", having its head office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 63721, has been incorporated by deed enacted on March 9, 1998, published in the Mémorial C number 441 on June 18, 1998.
 - II.- That the interim balance-sheet of the company as at May 17, 2011 is approved. A copy is available in appendix.
- III.- That the subscribed share capital of "Société d'Organisation Touristique S.A." amounts currently to EUR 468.000,- (four hundred sixty-height thousand euros).
- IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Société d'Organisation Touristique S.A.".
- V.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- VI.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VII.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- VIII.- That the mandator fully discharges the board of Directors, and the statutory auditor for their mandate up to this date.
- VIV.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at the head offices of the company, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille onze le dix-sept mai,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Samuel D'Ippolito, 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société, UNIONE FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Via Amaedei n. 4, I-20123 Milano.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme "Société d'Organisation Touristique S.A.", ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.721, a été constituée suivant acte reçu le 9 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 441 du 18 juin 1998.
 - II. Le bilan intérimaire au 17 mai 2011 est approuvé. Une copie est disponible en annexe.
- III.- Que le capital social de la société anonyme "Société d'organisation touristique S.A."prédésignée, s'élève actuellement à EUR 468.000,- (quatre cent soixante-huit mille euros).
- IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Société d'Organisation Touristique S.A."
- V.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- VI.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIV.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute, c'est-à-dire au 412F, route d'Esch, L-2086.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. D'IPPOLITO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23163. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011089352/81.

(110100382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100554/10.

(110113582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.



Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 21 juin 2011

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Laurent ONNO

Monsieur Hervé MONIN, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Monsieur Christian LE HIR

NATIXIS, représentée par Monsieur Yves LANAUD.

Le mandat des Administrateurs viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Pour la Société REACOMEX

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2011096399/27.

(110108444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. German Residential Investment).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eight of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company "PRAMERICA FINANCIAL LIMITED", established and having its registered office in 1-3, Grand Buildings, Strand, Trafalgar Square, GBWC2N 5HR London, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 01024618,

here represented by Mr. Kaushik SHAH, private employee, and Mr. Philip BARRETT, private employee, both residing professionally at 1-3, Grand Buildings, Strand, Trafalgar Square, GB-WC2N 5HR London.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "German Residential Investment", (the "Company"), established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9A, Boulevard du Prince Henri, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103370, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 29, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1282 of December 14, 2004;
- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Sole Partner decides to change the Company's denomination into "Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the bylaws as follows:

" 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name of "Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter



the "Company"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "PRAMERICA FINANCIAL LIMITED", établie et ayant son siège social à 1-3, Grand Buildings, Strand, Trafalgar Square, GB-WC2N 5HR Londres, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 01024618.

ici représentée par Monsieur Kaushik SHAH, employé privé, et Monsieur Philip BARRETT, employé privé, les deux demeurant professionnellement à 1-3, Grand Buildings, Strand, Trafalgar Square, GB-WC2N 5HR Londres.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «German Residential Investment» (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103370, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, le 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1282 du 14 décembre 2004;
- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.» et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts comme suit:

" 1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. SHAH, P. BARRETT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011/29568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093613/82.

(110105747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

SL Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.505.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 6 mai 2011

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Joséphine Pallett de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2011.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Joséphine Pallett.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr Chistian Mogge;
- Mr Nicholas Hood.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire de la société Ernst & Young S.A.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2011, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

SL Lux S.A.

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011096406/28.

(110108493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07 JUIL. 2011.

Wind Acquisition Finance S.A.

Signature / David CATALA

Référence de publication: 2011099977/12.

(110113526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Neovara European Mezzanine Partners 2003-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.709.

Le Bilan du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011100539/10.

(110113137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck